

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 DECEMBRE 2022**

**Présents** : M. LORTON Nicolas, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme LELIEVRE Nathalie, Mme MARINGUE Céline, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme SEURRE Fabienne, Mme RAVIER Béatrice, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme PETIT Agnès, Mme LAUTISSIER Nicole, M. CHAUVOT Julien, Mme CARL Véronique, M. JAMMES Pierre,

**Absents excusés** : M. GILOT Cédric qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas  
M. BERLAND Emmanuel qui a donné procuration à M. Robert KLEINGAERTNER  
Mme BOUTON Christelle qui a donné procuration à Mme Fabienne SEURRE  
M. PICHARD Bruno. M. VERNUSSE Michel. Mme ETIENNE Bouchra

Mme BERNIGAUD Elodie est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**
- 2 – ECLAIRAGE PUBLIC**
- 3 - TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2022**
- 4 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DES BUDGETS 2023**

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**  
**DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**1 -APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2022 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la crise de l'énergie, il y a lieu de fixer les horaires de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les horaires comme suit :

- Extinction de 21h30 à 6h30 sauf dans le bourg
- Bourg, extinction de 21h30 à 6h00, les commerces ouvrant à 6h00

### **3 - TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2022**

#### **3-1 TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet la valorisation du patrimoine.

Peuvent être transférés pour 2022 : un total d'environ 18 500 € pour travaux dans le bâtiment BERNILLON de l'ancien local commercial, nouveau WC au bourg, travaux dans le bâtiment MARTINON et bâtiment mairie, travaux de voirie et travaux nouveau local de rangement stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

SECTION EXPLOITATION RECETTES : C/722/042 :	+ 18 500 €
SECTION EXPLOITATION DEPENSES : C/023 :	+ 18 500€
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES : C/ 021 :	+ 18 500 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2138/40 :	+ 12 300 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2188/040 :	+ 250 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2152/040 :	+ 2 850 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21311/040 :	+ 3 100 €

#### **3-2 TRAVAUX EN REGIE BUDGET SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet la valorisation du patrimoine.

Peuvent être transférés pour 2022 : un total d'environ 15500 € concernant des travaux sur conduite eau aux lieudits «Thielay/Les Cantons/Saint Eloi » et travaux sur extension du bâtiment de la station des eaux à corbary.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

Section d'exploitation recettes C/722/042 :	+ 15 500 €
Section d'exploitation dépenses C/023 :	+ 15 500 €
Section d'investissement recettes : C/021 :	+ 15 500 €
Section d'investissement dépenses : C/21531 /040 :	+ 11 300 €
Section d'investissement dépenses :C/21351/040 :	+ 4 200 €

#### **4 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DES BUDGETS 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avant l'établissement du BP en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022. Chacun doit comprendre que cette autorisation est absolument nécessaire pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente en début d'année avant le vote des budgets primitifs 2023.

##### **1 - BUDGET COMMUNE**

Il est proposé :

- à l'opération d'équipement n° 601 acquisition matériel : 15 000 €
- à l'opération d'équipement n° 602 réparations bâtiment communal : 15 000 €
- à l'opération d'équipement 151 aménagements divers : 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

##### **2- BUDGET SERVICE DES EAUX**

Il est proposé :

- 25 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

##### **3- BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Il est proposé :

- 15 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

#### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

#### **DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

##### **DECISION DU MAIRE N°44 -2022 DU 16/11/2022**

##### **Renouvellement contrat prévoyance AXA**

➤ DECIDE de renouveler le contrat prévoyance des agents communaux auprès d'Axa assurances au 01 janvier 2023 pour une durée de 3 ans au taux de 7.16% de la masse salariale des agents CNRACL (TIB+NBI+SFT+IR)

## **DECISION DU MAIRE N°45 -2022 DU 24/11/2022**

### **COMMANDE SARL GAUBERT-BRETIN**

➤ DECIDE de passer commande à la SARL GAUBERT-BRETIN pour la réparation du tracteur KUBOTA ST 30 pour la somme de 2 085.50 € HT

## **DECISION DU MAIRE N°46-2022 DU 29/11/2022**

### **COMMANDE BRUNATA ZENNER**

➤ DECIDE de passer commande à BRUNATA ZENNER de compteurs pour le service des eaux pour la somme de 1 266 € HT

## **DECISION DU MAIRE N°47-2022 DU 02/12/2022**

### **EMPRUNT SERVICE DES EAUX**

➤ DECIDE, après consultation, de contracter auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt de 100 000 euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 100 000 €
- Durée d'amortissement : 19 ans
- Taux d'intérêt : 2.90 %
- Frais de dossier : 120 euros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation.

## **DECISION DU MAIRE N°48-2022 DU 02/12/2022**

### **COMMANDE GEDIMAT CHARBONNIER**

➤ DECIDE de passer commande à GEDIMAT CHARBONNIER de matériel nécessaire à la rénovation des bâtiments communaux pour la somme de 8 568.91 € HT

## **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes le Grand Charolais aura, lors de sa prochaine séance, à délibérer sur la modification du règlement de la redevance des ordures ménagères, sur le tarif de cette dernière ainsi que sur le fonctionnement des déchetteries.

➤ la cérémonie des vœux est fixée au samedi 14 janvier à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.